

Section 8 - Glossaire

Le présent glossaire est fourni uniquement pour des raisons de commodité et ne fait pas partie du Plan officiel. Dans tout cas d'incohérence des termes du glossaire avec les dispositions du Plan, ces dernières font autorité.

[| a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | k | l | m | n | o | p | q | r | s | t | u | v | w | x | y | z |](#)

-A-

Accessibilité

S'entend d'une planification urbaine visant à rapprocher les gens de leurs destinations et à leur permettre de se rendre plus facilement au travail et aux établissements d'enseignement, d'obtenir les services nécessaires et de s'adonner à des loisirs.

Accord

La conception de bâtiments et d'aménagements paysagés qui s'inscrivent harmonieusement dans les caractéristiques prédominantes de leur contexte physique.

Agriculteur

Un agriculteur est une personne dont la principale occupation consiste à travailler sur une ferme et à s'adonner à l'agriculture ou à l'élevage. Sa principale occupation est l'exploitation de la ferme. La « principale occupation » est définie en fonction du temps consacré aux activités agricoles ou de la proportion des revenus qui sont tirés de ces activités.

Aire d'agrément extérieure

La principale aire extérieure d'une propriété qui est conçue pour accueillir diverses activités récréatives individuelles.

Aménagement intercalaire

L'aménagement effectué sur un terrain unique ou sur plusieurs petits terrains regroupés, sur des emplacements vacants ou sous-développés. L'aménagement intercalaire peut aussi s'entendre de la création d'un ou de plusieurs lots.

Aménagement

S'entend de la construction, reconstruction ou installation de bâtiments ou d'ouvrages sur un terrain, ou de la modification matérielle de l'utilisation ou de l'intensité d'utilisation d'un bâtiment ou terrain.

Analyse d'image

Une méthode utilisée pour documenter l'environnement physique existant en vue de déterminer si un nouvel aménagement peut être convenable et approprié dans un contexte aménagé ou naturel existant.

Art public

Les œuvres d'art permanentes conçues pour être intégrées à des immeubles, à des places naturelles, à des espaces publics et à des constructions dans le cadre d'un processus d'aménagement communautaire auquel participent des citoyens, des artistes, des architectes et des urbanistes.

Artère

Une route permettant de circuler entre deux points qui ne sont pas desservis directement par la route elle-même et qui donne un accès direct limité seulement aux parcelles importantes avoisinantes.

Autoroute urbaine

Une route à accès limité où l'on circule à haute vitesse pour traverser la ville.

-B-**Bassin hydrographique**

L'ensemble des terres drainées par une rivière ou un ruisseau et ses affluents.

Bien à valeur patrimoniale protégé

S'entend des biens immeubles désignés en vertu des Parties IV, V et VI ou assujettis à des servitudes en vertu des Parties II et IV la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ainsi que des biens qui font l'objet d'un covenant ou d'une convention conclue entre le propriétaire foncier et un organisme de conservation ou un gouvernement, enregistré sur le titre de propriété et ratifié, dans le but principal de préserver, de conserver et de maintenir la caractéristique ou la ressource du patrimoine culturel, ou de prévenir sa destruction, sa démolition ou sa perte.

Bruit/niveau de bruit

Le bruit est un son indésirable. On le mesure en décibels (unités de bruit). Le niveau de bruit, mesuré en décibels pondérés A, (symbole dBA) correspond bien avec la perception de bruits dérangeants et est utilisé pour évaluer le bruit dans les communautés ou aux abords des routes. Le descripteur généralement accepté du niveau de bruit des communautés et des routes est le niveau sonore équivalent (Leq). Il s'agit du niveau du bruit continu, qui aurait la même énergie acoustique que le bruit réel fluctuant pendant la période de temps prise en considération. Comme le temps est pris en considération, Leq doit être mesuré par rapport à une durée donnée. Pour les bruits des communautés et des routes, le Plan officiel d'Ottawa utilise une durée de 30 minutes exprimée comme suit : Leq (30 min).

-C-**Caractéristique**

S'entend d'un secteur physique particulier qui peut être défini par sa forme, sa composition ou son apparence, par exemple un peuplement d'arbres ou une terre humide.

Caractéristiques de l'eau de surface

Par caractéristiques de l'eau de surface, on entend les caractéristiques relatives à l'eau sur la surface de la terre, notamment les eaux d'amont, les rivières, les chenaux de cours d'eau, les drains, les plans d'eau intérieurs, les secteurs d'eau d'infiltration, les régions d'alimentation et d'évacuation d'une formation aquifère, les sources, les terres humides et les terrains riverains connexes, qui peuvent être déterminées par l'humidité du sol, le type de sol et de végétation ou des caractéristiques topographiques.

Caractéristiques de l'eau souterraine

~~Eau sous la surface ou contenue dans les pores, fissures ou crevasses du sol sous la nappe phréatique.~~
Par caractéristiques de l'eau souterraine, on entend les caractéristiques relatives à l'eau dans la subsurface, y compris la région d'alimentation et d'évacuation d'une formation aquifère et la zone non saturée, qui peuvent être déterminées par des enquêtes hydrogéologiques en surface et en subsurface.

Caractéristique naturelle

Les éléments tangibles de l'environnement, tels que les terres humides, les forêts, les ravins, les rivières, les vallées et les habitats fauniques connexes qui sont situés le long de la caractéristique ou qui soutiennent des fonctions écologiques d'importance dans la caractéristique.

Caractéristiques patrimoniales

S'entend des principaux éléments et caractéristiques, du contexte et de l'apparence, qui contribuent à l'importance au chapitre du patrimoine culturel d'un bien à valeur patrimoniale protégé.

Carrière

Un terrain immergé ou non, contenant des agrégats consolidés, qui sont ou ont été extraits et qui n'a pas

été remis en état. Cette désignation ne comprend pas les terrains immergés ou non, où il y a eu excavation pour un bâtiment ou un autre ouvrage sur l'emplacement, ou qui ont fait l'objet d'un arrêté ministériel en vertu du paragraphe 1(3) de la *Loi sur les ressources en agrégats*.

Centre-ville

Le secteur central et les quartiers résidentiels voisins (dont le Centre-Ville, la Côte-de-Sable, la Basse-Ville Est, la Basse-Ville Ouest et la rue Dalhousie).

Conception des chenaux naturels

Le processus de conception de nouveaux chenaux ou de réaménagement des chenaux des cours d'eau et des plaines riveraines inondables connexes afin que le réseau soit naturellement fonctionnel, stable, sain, productif et durable.

Conception en harmonie avec la nature

Une approche qui utilise des méthodes naturelles au cours de la conception d'un emplacement afin de se servir des caractéristiques terrestres, aquatiques et biologiques de l'emplacement, ainsi que des liens entre ces éléments. Ces mesures permettent éventuellement de moins dépendre de solutions technologiques qui peuvent être coûteuses et énergétivores, exiger beaucoup de travail et être moins écologiques. Elles peuvent comprendre :

- la protection de la végétation naturelle sur les pentes afin de réduire l'érosion;
- la conservation du plus grand nombre possible d'arbres déjà plantés;
- l'utilisation de techniques appropriées d'infiltration naturelle sur l'emplacement afin de réduire la nécessité d'aménager des bassins d'évacuation des eaux de ruissellement;
- l'orientation des rues afin de maximiser les occasions de chauffage solaire passif et de suivre les contours naturels;
- la protection des couloirs des ruisseaux naturels et l'intégration de caractéristiques naturelles dans les espaces verts.

Conception environnementale durable

Par conception environnementale durable, on entend la conception de collectivités, de quartiers et de bâtiments qui diminue l'empreinte écologique et la dépendance envers les combustibles fossiles, favorise la conservation de l'énergie et l'efficacité et soutient la santé et la productivité. Par comparaison avec la conception conventionnelle, la conception durable tire profit des processus naturels dans le but de produire moins de déchets et de pollution et de réduire l'exploitation des ressources et l'empreinte écologique.

Conservé (en matière de patrimoine)

S'entend de la détermination, de la protection, de l'utilisation et/ou de la gestion de ressources du patrimoine culturel ou architectural afin de maintenir leur valeur, leurs caractéristiques et leur intégrité. Cela peut être évalué par un plan de conservation ou par une évaluation de l'impact sur le patrimoine.

Conservation (du patrimoine)

S'entend d'un large éventail d'activités consistant à identifier, à protéger, à préserver et à revitaliser un bien patrimonial. La conservation a pour but de préserver les éléments du cadre bâti dont la valeur patrimoniale est reconnue.

Contaminant

Désigne un solide, un liquide, un gaz, une odeur, une onde de chaleur, une vibration, une radiation ou une combinaison de ces éléments qui résulte directement ou indirectement des activités humaines et dont les répercussions peuvent être néfastes.

Contigu à une ressource patrimoniale

Un bien-fonds contigu à un bien-fonds désigné bien à valeur patrimonial protégé, ou autrement défini dans le Plan officiel.

Couloir fluvial

Les rivages de la rivière des Outaouais et de la rivière et du canal Rideau, ainsi que les rivages de tous les cours d'eau du secteur urbain et des villages.

Couloir naturel

Un secteur caractérisé par une végétation naturelle ou pouvant être revégétalisé, qui relie ou borde des secteurs naturels et a une fonction écologique, par exemple, celle de fournir un habitat, un passage, un écoulement, un raccordement ou un écran de protection contre les répercussions des utilisations contiguës.

Cours d'eau

~~Canal de drainage naturel comprenant les rivières, les ruisseaux et les criques.~~

-D-**Décharge à neige**

Un terrain public ou privé, permanent ou temporaire, sur lequel on dépose de la neige apportée d'ailleurs.

Densification

S'entend de l'augmentation de la densité de la population, mesurée en nombre de ménages ou d'emplois par hectare.

Densité

Une mesure exprimant par unité de superficie le nombre de personnes, d'employés, d'habitations ou de bâtiments/surface construite.

Dérogation mineure

Un écart par rapport aux dispositions du Règlement sur le zonage ou de tout autre règlement qui, selon le Comité de dérogation, respecte le but et l'objet général du Règlement de zonage et du Plan officiel, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Disjonction

La séparation d'une parcelle de terrain en vue de former deux nouveaux biens-fonds voisins qui a fait l'objet d'une autorisation, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Développement communautaire collectif

Le processus inclusif en vertu duquel tous ceux qui vivent ou travaillent dans une communauté ou participent à son aménagement se réunissent pour renforcer et améliorer la qualité de vie locale, du point de vue autant de l'utilisation du sol que du point de vue humain.

Développement durable

S'entend des stratégies qui concilient la croissance économique, l'équité sociale et la gestion de l'environnement en vue de garantir une meilleure qualité de vie à tous, maintenant et pour les générations à venir.

District de conservation du patrimoine

Un secteur ou un cadre, habituellement constitué d'un ensemble de bâtiments, d'espaces verts et de rues, qui a été désigné par un règlement municipal pris en application de la Partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

-E-

Échelle humaine

Une qualité de l'environnement physique qui fait preuve d'attention bienveillante aux proportions adaptées aux dimensions et aux capacités humaines, ou qui contribue à la perception et à la compréhension qu'a le citoyen des dimensions, de l'échelle, de la hauteur, de la masse de bâtiments ou d'autres caractéristiques du cadre bâti.

Écosystème

Un écosystème est un ensemble dynamique d'organismes vivants (plantes, animaux et micro-organismes) qui interagissent entre eux et avec le milieu (sol, climat, eau, lumière) dans lequel ils vivent.

Édifices du Parlement et autres symboles nationaux

Les édifices du Parlement sont l'édifice du Centre, la Bibliothèque du Parlement et les édifices de l'Est et de l'Ouest. Les autres symboles nationaux sont notamment les principaux bâtiments publics, les monuments publics et les formes du relief physique se trouvant à l'intérieur de la Cité parlementaire et autour du boulevard de la Confédération.

Effet nuisible

Aux fins de l'application de la sous-section 3.2.4, on entend par incidence nuisible ou répercussion négative tout changement qui peut découler directement ou indirectement d'un aménagement proposé visant des terrains désignés caractéristique naturelle rurale et qui entraîne une dégradation étendue, à long terme ou irréversible d'une caractéristique naturelle d'importance, de ces fonctions naturelles d'importance ou des deux. Les changements susceptibles d'avoir une telle incidence sur une caractéristique naturelle rurale sont notamment :

- a. le morcellement de la caractéristique naturelle ou la diminution de sa superficie;
- b. l'augmentation du rapport entre le périmètre et la superficie;
- c. la rupture des couloirs naturels et des liens écologiques;
- d. la modification de la topographie naturelle;
- e. l'interruption ou la perturbation des rapports écologiques que les espèces indigènes importantes ou représentatives entretiennent entre elles ou avec leur habitat;
- f. la modification de la quantité, de la qualité, du rythme (hydropériode) ou de la direction de l'écoulement de l'eau de surface ou souterraine;
- g. la modification de la structure ou des fonctions des habitats naturels ou de leurs rapports mutuels;
- h. la diminution des populations ou de la capacité de reproduction d'espèces importantes;
- i. l'érosion ou le compactage du sol ou le dépôt de sédiments. [Décision de la CAMO n° 0724, le 21 mars 2007]

Entreprise à domicile

Une entreprise qu'un résident exploite à partir de son propre domicile.

Espace vert

Les parcs locaux, les couloirs linéaires et les grands terrains publics, principalement le long des rivières et dans la Ceinture de verdure, qui sont propriété de l'État ou destinés à l'être, et qui sont ou seront généralement mis à la disposition du public pour qu'il s'en serve et en profite. La notion s'entend aussi des terres humides et des boisés à protéger dans les secteurs urbains et ruraux, des champs et des terrains de jeu, des promenades vertes aménagées, des espaces de verdure soigneusement planifiés entourant les grands bâtiments publics et des aires naturelles entourant les bassins de gestion des eaux de ruissellement et les lignes de transport d'électricité.

Espèce en voie de disparition

L'espèce indigène déclarée en voie de disparition en application du paragraphe 8(1) de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, qui risque de disparaître de la totalité ou d'une partie importante de son aire de distribution en Ontario si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Espèce menacée

L'espèce indigène qui est susceptible de devenir en voie de disparition dans la totalité ou une partie importante de son aire de distribution en Ontario si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Espèce rare

L'espèce connue pour être présente en nombre relativement important dans certains secteurs d'Ottawa vu sa rareté dans la ville ou la province d'Ontario. La rareté est établie par diverses sources qui ont examiné systématiquement la fréquence de l'espèce dans la province et dans la ville, notamment les évaluations et les classements du Centre d'information sur le patrimoine naturel et du Système d'évaluation des terres humides de l'Ontario et les études réalisées dans la ville d'Ottawa, notamment la stratégie des systèmes environnementaux naturels (Brownell 1995, Brunton 1998 – flore importante localement) et, à l'avenir, l'étude d'évaluation environnementale des secteurs naturels urbains.

Espèces sauvages et leurs habitats

L'expression désigne la flore et la faune et les habitats où les végétaux, les animaux et d'autres organismes vivent et trouvent, en quantité suffisante, la nourriture, l'eau, les abris et l'espace nécessaires à leur survie. Les habitats de la faune dont on se préoccupe particulièrement peuvent comprendre les aires dans lesquelles les espèces se regroupent à un point vulnérable de leur cycle annuel ou de leur cycle de vie, ainsi que les aires importantes pour les espèces migratrices et non migratrices.

Esthétique urbaine

Le processus qui consiste à appliquer les paramètres fonctionnels et esthétiques souhaités à la conception de la ville et de ses parties.

Étude d'impact sur l'environnement

Une étude préparée selon les modalités établies afin de relever et d'évaluer les répercussions d'un aménagement sur des caractéristiques ou des systèmes particuliers.

Étude sur le bruit

Une étude généralement entreprise en raison d'une approbation conditionnelle. L'étude détaillée évalue toutes les sources de bruit affectant les terres proposées. Elle fournit les détails des méthodes d'évaluation utilisées et des résultats et recommande des mesures antibruit. L'étude se fonde souvent sur les plans de nivellement et reflète les détails des bâtiments s'ils sont connus au moment de l'approbation.

-F-**Ferme**

L'exploitation agricole qui, dans le cas de la production laitière, de l'élevage de bétail ou de la culture commerciale, compte au moins environ 36 hectares de parcelles contiguës ou non. Les autres types d'exploitation agricole, comme la culture maraîchère et la serriculture, peuvent avoir une superficie inférieure.

Fonction

Le processus naturel à l'intérieur d'un secteur ou entre des secteurs qui sous-tend la circulation et l'échange d'éléments nutritifs, d'énergie ou de matériel génétique. À titre d'exemples, mentionnons les systèmes hydrologiques, les réseaux trophiques et les chaînes alimentaires, la dynamique des populations animales et le drainage de surface.

Fonctions naturelles

Les processus, les produits ou les services naturels fournis ou accomplis par des caractéristiques naturelles dans des systèmes naturels ou entre des systèmes naturels et des espèces, à diverses échelles, par exemple l'alimentation d'un aquifère, la fourniture d'habitats fauniques, la modération de la température, le nettoyage et la filtration naturels de l'eau de surface, et la séquestration du carbone (puits de carbone).

Formule de distance minimale de séparation

La formule établie par la Province d'Ontario afin de séparer les utilisations de manière à réduire les risques d'incompatibilité découlant des odeurs produites par les exploitations d'élevage.

Friches industrielles

S'entend des biens-fonds commerciaux ou industriels abandonnés, vacants ou sous-utilisés, dont l'exploitation a entraîné une contamination réelle ou possible de l'environnement, ou sur lesquels se trouvent des bâtiments désaffectés, détériorés ou vétustes. [Modification n 40, 26 avril 2006]

-G-**Grande surface**

Désigne les magasins de détail de plain-pied qui disposent d'une très grande surface de vente, font habituellement partie d'une chaîne de magasins et sont construits sur des terrains individuels ou regroupés sur un grand terrain. Les magasins à grande surface, aussi appelés « hypermarchés » ou « magasins-entrepôts », servent un marché régional et sont habituellement établis dans des endroits de haute visibilité, aux carrefours importants ou près des autoroutes.

[Appels 22, 24, 27, 30, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41]

-H-**Liste de référence des biens à valeur patrimoniale**

L'inventaire des ressources patrimoniales évaluées par la Ville, rassemblant celles qui pourraient avoir un intérêt historique, architectural, archéologique, contextuel, culturel ou naturel, et mériter d'être désignées biens patrimoniaux en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

-I-**Importance, d' (en ce qui a trait à des caractéristiques et à des fonctions naturelles)**

D'importance s'entend de l'importance du point de vue écologique des caractéristiques et des fonctions naturelles, de leur représentativité ou de leur quantité, et de leur contribution à la qualité et à la diversité d'un secteur ou d'un système naturel déterminé. En ce qui concerne les terres humides désignées d'importance provinciale ou des secteurs d'intérêt naturel et scientifique, l'importance est déterminée selon des méthodes d'évaluation adoptées par la Province et leurs modifications successives. Pour les autres secteurs et caractéristiques, l'importance est déterminée par l'application de critères ou de méthodes d'évaluation employés dans le cadre d'études systématiques telles que celles qui sont décrites aux sous-sections 2.4.3 (Plans des bassins et des sous bassins hydrographiques), 3.2.2 (Secteur écologique naturel), 3.2.3 (Caractéristique naturelle urbaine) et 3.2.4 (Caractéristique naturelle rurale).

Infrastructure

S'entend de l'ensemble des éléments physiques (installations et couloirs) qui constituent les fondements en vue d'un aménagement. L'infrastructure comprend le réseau d'assainissement et d'alimentation en eau, les égouts et les aqueducs, les systèmes de traitement des boues et de gestion des déchets, les systèmes de génération d'énergie et les réseaux de transport d'énergie, les couloirs et les installations de communications/télécommunications, de transport en commun et de transport, les gazoducs, les oléoducs et les installations connexes.

Infrastructure du transport en commun rapide

Tous les éléments d'un réseau de transport en commun rapide, y compris les stations et la route ou le chemin de fer qui les relie.

-J-

Jardin communautaire

Les espaces verts publics planifiés et entretenus collectivement par les résidents, dans l'intérêt de toute la communauté. Les jardins communautaires offrent des loisirs économiques et accessibles qui favorisent l'activité physique et les interactions sociales positives, sensibilisent aux questions d'environnement et donnent l'occasion de produire des fruits et légumes biologiques frais. Les jardins communautaires sont des espaces intergénérationnels et multiculturels qui réunissent de nombreux aspects du développement communautaire durable.

-L-

Lieu d'élimination des déchets solides

Les décharges, les incinérateurs et les autres installations servant à l'entreposage à long terme ou à l'élimination des déchets solides municipaux.

Lignes directrices de conception

S'entend de séries de recommandations visant à orienter l'aménagement en vue d'obtenir un certain niveau de qualité par la conception de l'environnement physique, qui s'appliquent sur une base facultative selon le contexte de développement.

Limite

Les limites des secteurs sont formées par une transition visuelle ou par une coupure linéaire, par exemple les barrières créées par un cours d'eau ou une autoroute.

Limites du secteur urbain

Les limites urbaines définissent le secteur qui est déjà – ou pourrait être – pourvu de routes importantes et de services de transport en commun, de canalisations d'égout et d'approvisionnement en eau.

Logement abordable

S'entend d'un logement coûtant au maximum 30 % du revenu annuel brut du ménage qui l'occupe, que ce soit à titre de propriétaire ou de locataire.

Logement secondaire

S'entend d'une surface habitable résidentielle supplémentaire, que ce soit une unité d'habitation distincte incorporée au moyen d'une rénovation intérieure dans une maison isolée ou jumelée existante ou dans un garage attenant. Le Règlement de zonage pourrait réglementer l'aménagement d'un logement secondaire afin d'assurer sa compatibilité et traiter des exigences en matière de stationnement et d'aire d'agrément extérieure, le cas échéant.

-M-

Masse

Groupement et équilibre des masses d'un bâtiment ou d'un aménagement obtenu par la disposition des éléments qui le composent.

Mobilité

Ce que procurent des installations de transport (routes, itinéraires d'autobus, etc.) qui permettent aux personnes de se rendre d'une partie de la ville à leurs destinations dans d'autres parties de la ville, peu importe la distance.

Modification

Une modification importante apportée au cadre bâti qui pourrait affecter le caractère patrimonial d'un bien patrimonial, d'un district de conservation du patrimoine ou de bâtiments situés dans des secteurs patrimoniaux, conformément au Règlement de zonage.

-N-**Niveau du sol**

Désigne en général le niveau de la rue ou l'équivalent du rez-de-chaussée.

Nouveaux sites

Les grands biens-fonds sous-développées dans les limites urbaines qui servent à créer de nouvelles collectivités ou à agrandir les collectivités existantes.

Nouvelles normes d'aménagement

Des normes de planification et de construction souples offrant un éventail de solutions de rechange aux normes actuelles utilisées pour la conception et la construction des quartiers. Il peut s'agir d'exigences relatives aux dimensions des lots et à la longueur de leur façade, à l'emplacement des maisons sur les lots, à l'asphaltage des rues, à la largeur des emprises routières et au stationnement.

Noyau

Un lieu d'activité intense où se concentre la vie publique, par exemple les marchés et les centres communautaires, et qui est habituellement aménagé à la croisée de chemins importants. Les noyaux se reconnaissent souvent par des caractéristiques d'esthétique urbaine particulières qui les démarquent, par exemple la présence d'un bâtiment prestigieux.

-P-**Parcs et aires de loisir**

Les terrains de jeux, les parcs et les terrains de sport où les gens ont le contact le plus fréquent et direct avec les espaces verts.

Patrimoine

Les bâtiments, constructions, sites, paysages, zones et environnements d'intérêt historique, architectural, contextuel, culturel ou naturel, qui sont ou devraient être conservés pour la postérité dans l'intérêt de la communauté.

Patrimoine architectural

Une désignation qui englobe les bâtiments, les constructions et les lieux qui nous aident à mieux comprendre notre patrimoine et qui sont appréciés pour la façon dont ils le représentent. Ce patrimoine peut être la manifestation de courants architecturaux, culturels et sociopolitiques de notre histoire ou être associé à des événements ou à des personnes qui ont façonné cette histoire. On pense par exemple à des bâtiments, à des groupes de bâtiments, à des barrages et à des ponts.

Paysages du patrimoine culturel

Tout secteur géographique qui a été modifié ou influencé par l'homme ou auquel celui-ci a attribué une signification culturelle particulière, et qui nous fournit des données contextuelles et spatiales qui nous permettent de préserver et d'interpréter des lieux historiques et des changements importants qui sont survenus dans les modes d'utilisation de la terre. On pense par exemple aux cimetières, aux jardins historiques ou à un paysage plus vaste témoignant de l'intervention humaine.

Paysage du patrimoine culturel

Un secteur géographique déterminé jugé d'importance patrimoniale qui a subi des modifications dues aux activités humaines et auquel une collectivité attache de la valeur. Il est composé d'un ou de plusieurs groupes de caractéristiques patrimoniales individuelles, telles que des constructions, des espaces, des sites archéologiques et des éléments naturels, qui ensemble créent un type de forme patrimoniale d'importance distinct de ses éléments constitutifs. Parmi les exemples de paysages du patrimoine culturel figurent notamment les districts de conservation du patrimoine désignés en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et les villages, les parcs, les jardins, les champs de bataille, les rues principales et les quartiers, les cimetières, les sentiers et les complexes industriels de valeur patrimoniale culturelle.

Pente instable

S'entend d'une pente de terrain susceptible de s'effondrer ou de glisser si un aménagement est effectué sur elle ou à proximité. Le glissement de terrain peut résulter de diverses causes, notamment la géologie du sol ou de la roche, l'inclinaison de la pente, le degré d'érosion attribuable à des causes naturelles ou des activités humaines et la quantité de végétation naturelle présente. Toutes ces conditions, prises isolément ou combinées, peuvent rendre une pente instable.

Percentile de revenus

Désigne le pourcentage en dessous duquel se situe un pourcentage donné des revenus des ménages. Par exemple, le 60^e percentile désigne le point qui est égal ou supérieur au revenu de 60 % de tous les ménages.

Plaine inondable

Un secteur contigu à un cours d'eau couvert d'eau à une période de récurrence de 100 ans.

Plan d'améliorations communautaires

Un plan préparé et adopté aux termes de l'article 28 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* dans lequel sont énoncées les améliorations communautaires proposées pour un projet d'amélioration d'un secteur. Un tel plan définit les pouvoirs du Conseil en ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures prévues, notamment le pouvoir :

- de verser des subventions et des prêts;
- d'acquérir, d'améliorer et d'aménager des terrains et des bâtiments,
- d'entretenir, de réparer, de remettre en valeur ou de construire des infrastructures. [Modification n° 40, 26 avril 2006]

Plan de conception communautaire

Un plan élaboré pour une communauté ou un quartier devant faire l'objet de changements importants. Le plan de conception communautaire traduit les principes et politiques du Plan officiel à l'échelle communautaire.

Plan de gestion des eaux de ruissellement

Un plan élaboré pour un projet d'aménagement en particulier, conformément aux lignes directrices du plan du sous-bassin hydrographique, le cas échéant. Le plan de gestion comprend généralement des détails sur le lotissement, la gestion des eaux de ruissellement, les pratiques exemplaires en la matière, le contrôle de l'érosion et de la sédimentation, ainsi que des détails sur l'amélioration et la remise en état des caractéristiques naturelles.

Plan de sous-bassin hydrographique

Un plan entrepris par une municipalité locale ou déterminé dans un plan de bassin hydrographique traitant de questions de gestion des eaux dans le secteur drainé par une rivière en particulier ou ses affluents et faisant partie d'un plus grand bassin hydrographique. Il fournit plus de détails qu'un plan de bassin hydrographique, entre autres les éléments inscrits à la sous-section 2.4.3.

Plan du bassin hydrographique

Un plan élaboré en partenariat avec des municipalités, des organismes et des résidents, et traitant de grandes questions de gestion de l'eau dans le secteur drainé par une rivière en particulier et ses affluents. Il donne l'orientation générale et les objectifs pour le bassin hydrographique, ainsi que des directives plus particulières sur l'élaboration d'un plan de sous-bassin hydrographique ou de gestion de l'emplacement. Il comprend les éléments inscrits à la sous-section 2.4.3.

Point de vue fixe

S'entend des endroits d'où l'on a une vue non obstruée de l'édifice du Centre, conformément à la description donnée à l'appendice 7, qui porte sur les voies d'accès au secteur central, les noyaux et les rues à caractère particulier.

Pôle d'attraction

Le centre d'activité d'une localité.

Prévision d'ambiance sonore (NEF)

L'indicateur NEF reflète les niveaux sonores produits par tous les types d'aéronefs d'un aéroport en tenant compte du nombre de vols, de la durée du bruit, de la période de la journée où sont produits ces bruits et de la composition fréquentielle du son (sons purs). Les courbes NEF sont en général établies autour des aéroports pour les valeurs allant de 25 NEF à 40 ou 45 NEF en se fondant sur des prévisions allant jusqu'à dix ans.

Prévision à long terme de l'ambiance sonore (NEP)

L'indicateur NEP est essentiellement semblable à l'indicateur NEF, sauf qu'il procure une prévision à long terme au-delà des dix prochaines années, dans la mesure où les données sont disponibles. Les NEP sont établies pour des périodes dépassant l'horizon de 5 à 10 ans et peuvent atteindre 20 ans.

Puits d'extraction

S'entend d'un terrain, immergé ou non, contenant des agrégats non consolidés, qui sont ou ont été extraits et qui n'a pas été remis en état. Cette désignation ne comprend pas les terrains immergés ou non, où il y a eu excavation pour un bâtiment ou un autre ouvrage sur l'emplacement, ou qui ont fait l'objet d'un arrêté ministériel en vertu du paragraphe 1(3) de la *Loi sur les ressources en agrégats*.

Puits d'extraction ou carrière en bordure de route

Un puits d'extraction ou une carrière qui n'existe que pour la période d'un contrat précis visant la construction d'une route qui a été autorisée par un permis délivré à une administration publique ou à une personne ayant conclu un marché avec une administration publique.

-Q-**Quartier des affaires**

Le principal secteur commercial dans le secteur central, où se conjuguent affaires, bureaux, magasins et aménagements polyvalents dans un secteur d'activité intense. Le quartier des affaires contient aussi d'autres utilisations compatibles avec la fonction du secteur central, en particulier celles qui contribuent à son animation et à sa vitalité, notamment les logements, les hôtels, les activités culturelles et les loisirs.

-R-**Réaménagement**

S'entend de la construction de nouvelles habitations ou d'aménagements à utilisation polyvalente pour remplacer l'aménagement actuel d'une zone.

Région écologique vulnérable

Une région comprenant des caractéristiques et des fonctions naturelles importantes.

Répartition modale

Le nombre de déplacements effectués au moyen d'un mode de transport particulier par rapport au nombre total de déplacements effectués; s'exprime habituellement en pourcentage.

Repère

Des éléments de l'esthétique urbaine qui, en procurant un point d'orientation visuel distinct, aident l'observateur à se situer dans le tissu urbain. Il peut s'agir par exemple d'une caractéristique topographique naturelle ou d'une forme architecturale qui ressort nettement de son milieu ambiant.

Répercussions néfastes

Dans le Plan officiel, l'expression est utilisée, par rapport aux terres humides, aux boisés, à l'habitat de la faune et à d'autres éléments du patrimoine naturel, telle que définie dans la Déclaration de principes provinciale : « dégradation qui menace la santé et l'intégrité des éléments naturels ou des fonctions écologiques pour lesquelles une zone a été reconnue en raison d'activités uniques, multiples ou successives d'aménagement ou de modification d'emplacements ».

Dans le Plan officiel, l'expression est utilisée, par rapport à l'eau souterraine et à l'eau de surface, telle que définie dans la Déclaration de principes provinciale : « dégradation de la quantité ou de la qualité de l'eau, des éléments d'eau de surface et d'eau souterraine fragiles et de leurs fonctions hydrologiques connexes, en raison d'activités uniques, multiples ou successives d'aménagement ou de modification d'emplacements ».

Réseau d'espaces verts

Tous les espaces verts à Ottawa qui sont reliés physiquement entre eux.

Réseau de transport en commun rapide

Le réseau interconnecté d'emprises et de couloirs existants et planifiés dans lequel peut être aménagé une infrastructure de transport en commun rapide (Transitway, O-train, tramway, etc.).

Réseau prioritaire de transport en commun

Le réseau composé principalement d'artères sur lesquelles des voies réservées au transport en commun peuvent être aménagées afin d'améliorer la qualité du service en rendant celui-ci plus rapide et plus fiable.

Ressources archéologiques

Les ressources archéologiques incluent les vestiges et les restes physiques et l'emplacement contextuel de n'importe quel événement, construction, endroit, caractéristique culturelle ou objet qui, en raison du temps qui s'est écoulé, se trouve à ou sous la surface terrestre ou aquatique et joue un rôle important en nous aidant à comprendre l'histoire d'un peuple ou d'un lieu. On pense par exemple à des artefacts individuels ou à des groupes de caractéristiques qui constituent les vestiges d'un peuplement autochtone datant d'avant l'arrivée des Européens.

Ressources du patrimoine bâti

S'entend d'un ou de plusieurs bâtiments, constructions, monuments, installations ou vestiges reliés à l'histoire architecturale, culturelle, sociale, politique, économique ou militaire et déterminés comme étant d'importance pour une collectivité. Les ressources en question peuvent être confirmées par leur désignation ou par une servitude enregistrée en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, ou par leur inclusion sur une liste établie par l'autorité municipale, provinciale ou fédérale compétente.

Ressources du patrimoine culturel

Les ressources du patrimoine culturel se divisent en quatre catégories : patrimoine architectural, paysages faisant partie du patrimoine culturel, ressources archéologiques et patrimoine documentaire.

Ressources en agrégats minéraux

Les ressources non renouvelables telles que le calcaire, le sable et le gravier convenant à la construction, à l'industrie, à la fabrication et à des fins d'entretien.

Ressources récréatives

Les espaces verts et les installations permettant des activités récréatives de nature passive ou active. Ces ressources peuvent être publiques, parapubliques ou privées.

Risques miniers

S'entend de n'importe quelle partie ou caractéristique d'une « mine » telle que définie dans la *Loi sur les mines* ou de toute perturbation connexe du sol qui n'a pas été remise en état.

Route collectrice

Une route qui dessert la circulation locale allant vers les routes collectrices principales ou artères ou en provenance de ces dernières et donnant habituellement un accès direct aux biens-fonds contigus.

Route collectrice principale

Une route qui dessert la circulation locale entre les routes collectrices et les artères et pouvant donner un accès direct aux biens-fonds contigus.

Route locale

Une route donnant un accès direct aux biens-fonds contigus et desservant la circulation locale allant vers les routes collectrices ou artères ou en provenance de ces dernières.

Rue à caractère particulier

Une rue ou une route importante qui traverse le secteur central et relie d'importants pôles d'attraction, et qui joue un rôle ou a un caractère particulier, notamment par son aménagement paysagé, ses caractéristiques architecturales, son utilisation du sol ou la circulation des piétons ou des véhicules.

Rue principale

Une rue commerciale à forte circulation piétonnière, accessible à la collectivité avoisinante et à utilisation polyvalente (magasins, installations communautaires, appartements, etc.).

Rue thématique

Une rue principalement linéaire bordée de commerces de détail et désignée dans les plan secondaires du secteur central, (Secteurs à aspect unique et rues à thème), qui est associée à d'autres utilisations et possède un caractère physique particulier et un thème général.

-S-**Sablières et carrières abandonnées**

Un bien-fonds pour lequel un permis n'a pas déjà été délivré en application de la *Loi sur les ressources en agrégats* et duquel les agrégats ont été extraits, le laissant dans un état d'abandon, improductif ou incompatible avec le paysage environnant.

Secteur ayant un potentiel archéologique

Un secteur où la probabilité de découvrir des ressources archéologiques est élevée. Les critères en matière de potentiel archéologique sont déterminées par la Province, mais des approches municipales en la matière peuvent aussi contribuer à cette détermination. Le potentiel archéologique est confirmé par

l'exploration archéologique sur les lieux réalisée conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Secteur d'intérêt naturel et scientifique

Le terrain ou le plan d'eau dont les paysages ou les caractéristiques naturels sont reconnus comme ayant une valeur liée à la protection, à l'étude scientifique ou à l'enseignement des sciences de la vie ou des sciences de la terre.

Secteur de services publics

Le secteur desservi par des services d'eau et d'égout qui appartiennent à la Ville et sont exploités par elle, notamment le secteur urbain qui profite des services centraux et les parties du secteur rural qui sont desservies par des installations municipales de plus petite taille.

Secteur patrimonial

Un emplacement, un paysage, un secteur ou un environnement où peut se trouver une concentration de ressources d'intérêt historique, architectural, archéologique, contextuel, culturel ou naturel, qui est ou doit être conservé pour la postérité dans l'intérêt de la communauté.

Secteur pittoresque

Un lieu géographique désigné dans les plans secondaires du secteur central (Secteurs à aspect unique et rues à thème) qui possède des fonctions distinctes d'utilisation du sol et un caractère physique unique et identifiable.

Secteur rural

La partie du territoire de la ville où n'est prévu aucun aménagement urbain. Il renferme bon nombre de richesses naturelles importantes et est caractérisé par la dominance de l'environnement naturel par opposition au cadre bâti, ainsi que par la densité relativement faible des aménagements. Les villages sont au cœur de l'aménagement dans les secteurs ruraux.

Secteur urbain

Le secteur désigné à l'Annexe A. Le secteur urbain est servi ou le sera par des réseaux centraux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Séquence de vues

Les séquences de vues d'un immeuble important ou d'éléments paysagés offertes par des points d'observation le long d'un chemin ou d'une route, par exemple la séquence de vue des édifices du Parlement et d'autres symboles nationaux offerte par le boulevard de la Confédération.

Service de transport en commun rapide de qualité

La fourniture d'un service de transport en commun aux secteurs en développement en vue d'offrir à la nouvelle communauté un service de type rapide avant la construction de l'infrastructure complète.

Service public

L'organisme public ou la société privée qui, avec son infrastructure propre, fournit des services d'infrastructure à la population, par exemple l'électricité, le gaz naturel, les communications et les télécommunications, le téléphone, le câble, l'eau et les égouts.

Services privés d'eau et d'égouts

Les systèmes individuels et autonomes d'approvisionnement en eau et de traitements des eaux usées, composés habituellement d'un puits et d'une fosse septique, appartenant au propriétaire foncier et entretenu par lui.

Sites contaminés

Les emplacements dans lesquels l'état de l'environnement et la qualité du sol ou de la nappe phréatique, plus particulièrement dans les anciens dépôts industriels et sites d'enfouissement sanitaire, risquent d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine ou sur l'environnement naturel.

Station de transport en commun rapide

Une station du Transitway ou une installation de transport sur rail rapide.

Source stationnaire de bruit

Une source fixe ou mobile de son et de vibration (à l'exception des travaux de construction de bâtiments) qui est présente ou fonctionne dans un lieu, sur une propriété ou dans un bâtiment et dont les niveaux combinés de son et de vibration se propagent au-delà des limites du lieu, de la propriété ou du bâtiment. Le bruit provenant d'une source stationnaire peut être généré par une seule ou plusieurs sources. Les générateurs, les ventilateurs et les climatiseurs commerciaux, entre autres, sont considérés comme des sources individuelles de bruit. Les bâtiments constituent habituellement des sources de bruit multiples. Toutefois, pour les besoins de l'étude du bruit, de ses effets et des mesures prises pour l'atténuer, ils sont considérés comme une seule source stationnaire. Exemples : installations industrielles, concessionnaires automobiles, installations destinées à l'entretien et à la réparation de véhicules motorisés, décharges à neige, lave-autos, autodromes et terminus de transport en commun. Selon les lignes directrices du MEO, la définition de source stationnaire de bruit exclut les sources de bruits suivantes : travaux de construction, stations-service, musique et bruit émanant de personnes, et commerces de détail comme les dépanneurs, où les livraisons de marchandise sont peu fréquentes.

Symboles nationaux

S'entend des principaux édifices publics, des monuments et des formes du relief physique se trouvant à l'intérieur de la Cité parlementaire et autour du boulevard de la Confédération.

-T-**Terres boisées**

Les aires boisées qui offrent des avantages écologiques et économiques, notamment la prévention de l'érosion, la rétention de l'eau des habitats, des activités récréatives et l'exploitation durable des forêts. Les terrains boisés, d'importance variable, comprennent les régions boisées, les terres à bois ou les forêts.

Terres humides

Les terrains qui sont recouverts par des eaux peu profondes de façon saisonnière ou permanente ainsi que les terrains où la nappe d'eau se trouve près de la surface ou à la surface. On distingue quatre types principaux de terres humides : les marais, les marécages, les tourbières oligotrophes et les tourbières minérotrophes.

Transfert de densité

L'augmentation de la surface hors œuvre permise sur un lot ou plusieurs (le bénéficiaire) accompagnée d'une réduction coïncidente de la surface hors œuvre permise sur un autre lot (le donateur).

Transitway

Le réseau de transport rapide formé de couloirs réservés exclusivement aux autobus et aux autres véhicules autorisés.

-U-**Utilisation polyvalente**

S'entend d'un bâtiment ou d'une collectivité comptant plus d'une utilisation à proximité immédiate, y

compris des utilisations résidentielles, récréatives, commerciales, institutionnelles ou d'autres utilisations liées à l'emploi.

Utilisations agricoles

Les cultures, y compris les pépinières et l'horticulture, l'élevage du bétail et d'autres animaux pour l'alimentation ou la fourrure, y compris la volaille et le poisson, l'aquaculture, l'agroforesterie, la production de sirop d'érable ainsi que les bâtiments et les constructions de la ferme.

Utilisations axées sur les piétons

Les utilisations qui suscitent l'intérêt des piétons et une activité, en particulier les boutiques et les restaurants, ainsi que les salles de spectacle, les entreprises de services personnels, les installations artistiques et culturelles, les théâtres, les petites places ou les aires d'agrément, les centres d'information touristique et les autres utilisations du même ordre. Les utilisations axées sur les piétons sont aussi conçues pour privilégier les façades étroites, ce qui donne une continuité d'utilisations le long de la rue. Les entrées principales sont situées le long du périmètre de l'immeuble et sont directement accessibles et visibles pour les piétons utilisant l'emprise publique. Les commerces de détail tels que les banques et d'autres institutions financières semblables sont inclus pourvu qu'ils aient une façade étroite et limitée.

-V-**Voie d'entrée aménagée**

Une route ou un chemin d'importance qui constitue une voie d'accès très utilisée pour entrer dans la ville, un district (notamment le secteur central) ou un secteur. Des voies d'accès sont aussi créées là où des routes ou des chemins croisent les limites d'un district, et sont souvent signalées par des caractéristiques d'entrée.

Vue

Désigne ce qui peut être vu d'un endroit précis, par exemple un immeuble important ou un aménagement paysagé.

-Z-**Zone de projet d'améliorations communautaires**

Une municipalité ou un secteur situé dans une municipalité où, de l'avis du Conseil, des améliorations communautaires sont souhaitables pour des raisons de vétusté, de délabrement, de surpeuplement ou d'aménagement défectueux, en raison du caractère inapproprié de bâtiments ou pour tout autre motif environnemental, social ou lié au développement économique communautaire. [Modification n° 40, 26 avril 2006]